



National Policy 13.5 – Army Cadet Medal of Merit

Annex D - Army Cadet Medal of Merit with WALSH bar

1. Introduction

Lieutenant General Geoffrey Walsh, CBE, DSO, CD was a former Army Cadet, former Chief of the General Staff Canadian Army, former Vice Chief of the Defense Staff, former Colonel Commandant of the Royal Canadian Army Cadets and Cadet Services of Canada and a founding member of the Army Cadet League of Canada. Upon his death in 1999, an endowment was created to fund the gift of the “Walsh Memorial Sword”, recognizing one outstanding Army Cadet per training year.

In 2004, The Royal Canadian Legion (Legion) established an award for “Outstanding Cadets” selected from each of the three cadet elements, Sea, Army and Air. These cadets would be chosen by the appropriate Leagues and the Legion would host the three cadets (Sea, Army and Air) and a parent/guardian to attend at the National War Memorial in Ottawa each Remembrance Day (Nov. 11) as part of the Vice Regal party. As well, the cadets would tour the Nation’s Capital and meet both the Governor General and the Chief of the Defence Staff. The Legion generously committed to pay the costs for the travel and accommodation.

Since approximately 2004, The Army Cadet League of Canada has invited and hosted the Walsh Memorial Sword recipient and a parent to be guests of honour at the League’s National Awards Dinner typically held in March.

In 2025 it was decided to no longer award the sword.

2. Eligibility and Criteria

The WALSH bar was created to recognize outstanding Army Cadets for accomplishments over a cadet’s entire cadet training career. In addition to the basic requirements laid out in Section 2, eligible cadets must be a recipient of the Army Cadet Medal of Merit with PRESIDENT BAR.

Politique nationale 13.5 - Médaille du mérite des cadets de l'Armée

Annex D - La Médaille du mérite des cadets de l'Armée avec barrette WALSH

1. Introduction

Le Lieutenant-Général Geoffrey Walsh, CBE, DSO, CD était un ancien cadet de l'Armée, ancien chef d'état-major général de l'Armée canadienne, ancien vice-chef d'état-major de la défense, ancien colonel commandant des cadets royaux de l'Armée canadienne et des Services de cadets du Canada et membre fondateur de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada. À sa mort en 1999, un fonds de dotation a été créé pour financer le prix de l'«Épée commémorative Walsh», qui récompense un cadet de l'Armée exceptionnel à chaque année d'entraînement.

En 2004, la Légion royale canadienne (Légion) a créé un prix pour « Cadets exceptionnels » sélectionnés dans chacun des trois éléments de cadets, Marine, Armée et Aviation. Ces cadets seraient choisis par les ligues respectives et la Légion accueillerait chaque année les trois cadets (Marine, Armée et Aviation) et un parent/tuteur pour faire partie du cortège vice-royal et assister à la cérémonie du jour du Souvenir au Monument commémoratif de guerre du Canada à Ottawa (11 novembre). À cette occasion, les cadets visiteront la capitale nationale et rencontreront le gouverneur général et le chef d'état-major de la Défense. La Légion s'est généreusement engagée à payer les frais de voyage et d'hébergement.

Depuis environ 2004, la Ligue des cadets de l'Armée du Canada invite le lauréat de l'Épée commémorative Walsh et un parent comme invités d'honneur du dîner national de remise des prix de la Ligue, qui a généralement lieu en mars.

En 2025, il a été décidé de ne plus décerner l'épée.

2. Admissibilité et critères

La barrette WALSH a été créée pour reconnaître les cadets de l'Armée qui se sont distingués par leurs réalisations tout au long de leur carrière de cadet. En plus des exigences de base énoncées à la section 2, les cadets admissibles doivent être récipiendaires de la Médaille du mérite des cadets de l'Armée avec la BARRETTE du PRÉSIDENT.



3. Nomination Responsibilities and Process

Branch

Nomination packages shall include a minimum of:

- a. Cadet Training Records (Cadet Information Card with redacted personal information if required is sufficient);
- b. Letter of nomination by each of the Support Committee Chair and Commanding Officer that demonstrates that the nominee fulfills all criteria; and
- c. Letter of recommendation from an independent organization (a school official, municipal leader, etc.) who may speak about the nominee's performance outside of the cadet program.

Nominations shall be submitted no later than June 15th annually.

National Office

The National Office shall vet all selections to ensure that the recipient meets the eligibility requirements.

The National Awards Committee shall review all nominees and make a selection. Once a selection is made, the National Office shall confirm the selection with Cadets & Junior Canadian Rangers.

4. Announcement & Presentation

The National Office shall be responsible for the medal presentation and announcement.

The presentation shall be made during an appropriate ceremony no later than December 31st. Arrangements shall be made in coordination with the Branch and Corps Support Committee.

5. Allotment & Distribution

There is only one award annually.

Approved April 2025

3. Responsabilités et processus de mise en candidature

Division

Les dossiers de candidature doivent comprendre au moins les éléments suivants :

- a. Le dossier de formation du cadet (la fiche d'information du cadet, expurgée des informations personnelles si nécessaire, est suffisante);
- b. Une lettre de mise en candidature du président du comité de soutien et du commandant qui démontre que le candidat répond à tous les critères;
- c. Une lettre de recommandation d'un organisme indépendant (un dirigeant d'école, un élu municipal, etc.) qui peut parler du rendement du candidat à l'extérieur du programme des cadets.

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 15 juin de chaque année.

Bureau national

Le bureau national vérifie toutes les sélections pour s'assurer que le lauréat remplit les conditions d'admissibilité.

Le Comité national des prix examinera toutes les candidatures et fera une sélection. Une fois la sélection faite, le bureau national doit la confirmer auprès des Cadets et des Rangers juniors canadiens.

4. Annonce et remise

Le Bureau national est responsable de la remise et de l'annonce de la médaille.

La remise se fait au cours d'une cérémonie appropriée, au plus tard le 31 décembre. Les dispositions sont prises en coordination avec la division et le comité de soutien du corps.

5. Attribution et distribution

Il n'y a qu'une seule médaille par an.

Approuvé en avril 2025



